



Pôle ADS

**MAIRIE DE LORRY-LES-METZ**

46, Grand-Rue  
57050 LORRY-LES-METZ  
téléphone : 0387313250

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA  
COMMUNE**

Déclaration Préalable formulée le : 13/03/26	Dossier N° : <b>DP 57415 26 0012</b>
par : Monsieur BARREAU Roland	Surface d'emprise :
demeurant à : 3 rue Xavier Roussel 57050 LORRY-LÈS-METZ	Surface de plancher :
représenté par :	Nb bâtiments :
codemandeur :	Nb de logements :
pour : Travaux ou changement de destination sur une construction existante	Destination : Habitation
sur un terrain sis à : 3 Rue XAVIER ROUSSEL LORRY-LES-METZ	Projet : réfection toiture à l'identique

**LE MAIRE**

Vu la déclaration préalable susvisée ;  
Vu les plans et documents joints à la déclaration ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;  
Vu le jugement en date du 24 juillet 2025 par lequel le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé la délibération du Conseil Métropolitain du 3 juin 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Metz Métropole ;  
Vu l'article L 600-12 du code de l'urbanisme, selon lequel l'annulation d'un plan local d'urbanisme a pour effet de remettre en vigueur le plan local d'urbanisme immédiatement antérieur ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021 immédiatement remis en vigueur du fait du jugement susvisé, applicable de ce fait à la date de la présente décision ;  
Vu le Plan Pluie de Metz Métropole approuvé en date du 08/07/2025 ;

**ARRETE**

ARTICLE UNIQUE : Les travaux projetés ne font l'objet d'aucune opposition ni d'aucune prescription.

Le **24 MARS 2026**

Le Maire : **Le Maire,  
Philippe GLESER**

